

RGPD et sous-traitant

écrit par Marine de la Clergerie | 14/12/2019

Où trouver des modèles de clauses de sous-traitance ?

L'article 28 du RGPD impose la conclusion d'un contrat lorsque le responsable de traitement fait appel à des sous-traitants:

Le traitement par un sous-traitant est régi par un contrat ou un autre acte juridique au titre du droit de l'Union ou du droit d'un État membre, qui lie le sous-traitant à l'égard du responsable du traitement, définit l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées, et les obligations et les droits du responsable du traitement.

Article 28.3 du RGPD

Les
outils disponibles :

- L'exemple de clause de sous-traitance proposé par la CNIL dans son guide de la sécurité ;
- Les clauses contractuelles types («CCT») de l'autorité de contrôle du Danemark

Références

- Article 28 du RGPD
- CNIL, [Travailler avec un sous-traitant](#)
18.09.2019
- CNIL : [Guide du sous-traitant](#)
- [Guide for processors](#) édition
septembre 2017
- EDPB : [Avis 14/2019](#) sur le
projet de clauses contractuelles types présenté par l'autorité de contrôle

du Danemark (article 28, paragraphe 8, du RGPD)

- [Standart](#)

[Contractuel Clause](#) for the purpose of Article 28(3) of Regulation 2016/679 (the GDPR)